

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 septembre 2023

Compte-rendu

Convocation du 31 août 2023

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, MAUBOUCHER Louise-Anne, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, MASSIAS Isabelle, LACRAMPE Josette,

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, GROLEAU Tony, ABILLARD Arnaud, GUIOCHEREAU Yannick, LHUILLIER Thierry, RONCERET Philippe.

Excusées : Madame BONIN Marjorie, Madame MAUBOUCHER Louise-Anne à partir du point 4

Secrétaire de séance : Monsieur LHUILLIER Thierry

Adoption du procès-verbal du 04 juillet 2023

Règlement local de la publicité intercommunale (RLPI) : débats sur les orientations et les objectifs.

Dans le cadre de l'élaboration du règlement local de la publicité intercommunale, les membres du conseil municipal débattent sur les orientations et objectifs de ce futur règlement. Après débat le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations et les objectifs de ce règlement.

Rénovation énergétique de l'école maternelle.

Madame le maire fait part de la réception de 3 offres transmises aux membres du conseil municipal suite à une consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école maternelle. Elle souhaite que la commission bâtiment étudie ces propositions. La commission doit se réunir le mardi 12 septembre à 18 heures 30.

Clôture des budgets lotissements : Les Mortiers et le Village.

Madame le maire présente au conseil municipal les décomptes des budgets annexes « Lotissement Les Mortiers » qui se solde par un excédent final de 65 169.28 € et « Lotissement Le Village » qui se solde par un excédent final de 20 781.89€. Elle précise que ces budgets ne présentent plus de mouvement et que pour clore comptablement ces dossiers, il convient de procéder à l'intégration des résultats au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de reverser le solde des budgets « Lotissement les Mortiers » et « Lotissement Le Village » au budget principal de la commune 2023 et de les clôturer.

Point sur le recrutement d'un agent technique.

Madame le maire fait un point sur le recrutement des agents techniques intervenu durant l'été. Un premier agent termine son CDD le 15 septembre et ne sera pas reconduit. Le deuxième agent a quant à lui débuté le mardi 22 août pour une durée de 6 mois.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des décisions prises en matière de marchés publics.

Délibérations et questions diverses.

Repas des aînés : Il aura lieu le samedi 14 octobre prochain.

Prieuré : Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle rencontre jeudi 07 septembre le directeur régional de Total Energie suite à notre demande de mécénat. Mesdames MASSIAS, MAUBOUCHER, LACRAMPE seront également présentes au rendez-vous.

Madame RAVENEAU fait un point sur la rentrée scolaire.

Madame le maire informe le conseil municipal que le Département de Maine-et-Loire a accordé une subvention de 3 763.20 € pour l'aire de jeux et de fitness.

Vidéoprotection : Intervention du SIEMML fin septembre début octobre.

Ecole de musique : Les cours débuteront à compter du 20 septembre dans la salle de réunion de la mairie. A ce jour, 3 élèves sont inscrits.

Levée de séance : 00H10